

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
du 5 avril 2018**

**Avis sur le projet de PLU de la commune du LYAUD, au titre
des articles L.153-17, L.151-12 et L.151-13 du code de
l'urbanisme**

Vu le projet de PLU de la commune du Lyaud arrêté et réceptionné,
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance, le 5 avril 2018, aux membres de la CDPENAF,
Vu les échanges intervenus lors de ladite séance,

Considérant que le projet d'aménagement, qui entraîne une consommation d'espace trop importante, incompatible avec le SCoT du Chablais, doit être revu,
Considérant que le projet de PLU comporte par ailleurs des extensions de zones urbaines ou à urbaniser, à Trossy et aux Jossières (La Capite sur le plan de zonage). Bien que partiellement construits, ces secteurs devront être classés en zone agricole, afin de limiter l'étalement urbain sous forme linéaire et de maintenir les accès des parcelles agricoles.

A l'unanimité des membres présents,

la CDPENAF émet un avis favorable, sous réserve que Thonon agglomération :

- classe en zone 2AU la zone AUb couverte par l'OAP 6 ;
- vérifie si les permis d'aménager délivrés dans la zone AUb à Trossy sont en cours de validité et, dans la négative, classe en zone agricole le projet d'extension de l'urbanisation;
- classe en zone agricole la zone UB aux Jossières située au nord des voies d'accès;
- mette à jour l'inventaire des zones humides.

Le Préfet,

Pierre LAMBERT